

Revêtement pré-imprimé souple Avery Dennison®

WR-6100

Revêtement rétroréfléchissant pré-imprimé à microprismes souple

PUBLICATION : JANV 2025
précédemment

*Remplace tous les bulletins publiés

Aperçu

Le revêtement rétroréfléchissant pré-imprimé à microprismes métallisé Avery Dennison WR-6100 est destiné aux panneaux de signalisation des zones de travail temporaire, aux dispositifs de contrôle de la circulation et aux réflecteurs sur des délinéateurs conformément à la norme EN 12899-3.

Disponibilité

| Série/Couleur | Imprimable avec TrafficJet (O/N) |
|---------------|----------------------------------|
| Blanc WR-6100 | N |
| Jaune WR-6101 | N |

Performances

| | | | |
|--------|--|--|--|
| Europe | EN 12899-1 RA2/R2 et EN 12899-3 R1 Classe 3 | | |
|--------|--|--|--|

Avery Dennison recommande aux utilisateurs de se procurer les exigences actuelles de leur organisme administratif local pour s'assurer de la conformité du produit et de contacter leur représentant commercial local pour déterminer l'article correct à acheter.

Caractéristiques

| | |
|------------------------------|--|
| Structure | Film rétroréfléchissant en vinyle à haute brillance avec adhésif sensible à la pression de façon permanente, protégé par un dorsal en papier |
| Épaisseur normale du film | 17 - 21,5 mils (431,8 - 546,1 µm) |
| Durabilité | Jusqu'à 3 ans, exposition verticale uniquement, |
| Filigrane | Aucun |
| Température de service | De -23 °C à + 65 °C |
| Température minimale de pose | 18 °C |
| Durée de stockage | 1 an à compter de la date d'achat lorsque le produit est stocké à 18 °C-24 °C, H.R. 50 % ± 5 % |



Tableau A

| Coefficient minimum de rétro réflexion (R_A) cd/ft^2 ($cd \cdot lx^{-1} \cdot m^2$) (EN 12899/1 Tableau 4) | | | | |
|---|----------------|-------|-------|-----------------------|
| Angle d'observation | Angle d'entrée | Blanc | Jaune | Rouge (imprimé Z-PVC) |
| 0,2° | +5° | 250 | 170 | 31,5 |
| | +30° | 150 | 100 | 17,5 |
| | +40° | 110 | 70 | 10,5 |
| 0,33° | +5° | 180 | 120 | 17,5 |
| | +30° | 100 | 70 | 9,8 |
| | +40° | 95 | 60 | 9,1 |
| 2° | +5° | 5 | 3 | 0,7 |
| | +30° | 2,5 | 1,5 | 0,3 |
| | +40° | 1,5 | 1,0 | 0,2 |

*Les valeurs indiquées pour le rouge proviennent du tableau 7 de la norme DIN 67520:2013 Classe RA2

Tableau B

| Coefficient initial minimum de rétro réflexion (R_A) ¹ cd/ft^2 ($cd \cdot lx^{-1} \cdot m^2$) pour des rétro réflecteurs de type R1 classe 3 | | |
|--|---------------------------------|--|
| Angle d'observation | Angle d'entrée B2 B1 = 0° | Coefficient de rétro réflexion Type 1, Classe 3 |
| 20° | +5° | 300 |
| 2° | +30° | 2,5 |

Tableau C

| Couleur | Facteur de couleur des rétro réflecteurs |
|---------|--|
| Blanc | 1 |
| Jaune | 0,6 |
| Rouge | 0,2 |

-R1, classe 3 comme spécifiée dans le tableau A de cette norme multiplié par le facteur de couleur approprié indiqué dans le tableau C

Tableau D

| Couleurs | Limites de spécification de couleur de jour (CR2) | | | | | | | | Facteur de luminance Y |
|-----------------------|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------------------------|
| | 1 | | 2 | | 3 | | 4 | | |
| | x | y | x | y | x | y | x | y | |
| Blanc | 0,305 | 0,315 | 0,335 | 0,345 | 0,325 | 0,355 | 0,295 | 0,325 | ≥ 27 |
| Jaune | 0,494 | 0,505 | 0,470 | 0,480 | 0,513 | 0,437 | 0,545 | 0,454 | ≥ 16 |
| Rouge (imprimé Z-PVC) | 0,735 | 0,265 | 0,700 | 0,250 | 0,610 | 0,340 | 0,660 | 0,340 | ≥ 3 |

Tableau E

| Couleurs | Limites de spécification de couleur de nuit | | | | | | | | | |
|----------|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 1 | | 2 | | 3 | | 4 | | 5 | |
| | x | y | x | y | x | y | x | y | x | y |
| Blanc | 0,390 | 0,410 | 0,440 | 0,440 | 0,500 | 0,440 | 0,500 | 0,390 | 0,420 | 0,370 |
| Jaune | 0,513 | 0,487 | 0,500 | 0,470 | 0,545 | 0,425 | 0,572 | 0,425 | | |



Substrats

Le revêtement pré-imprimé Avery Dennison WR-6100 est limité à l'aluminium, au LDPE, au HDPE et au PVC correctement préparés. Les utilisateurs sont invités à évaluer soigneusement, dans des conditions d'utilisation réelles, toute pose de revêtement sur d'autres substrats. Les défaillances causées par d'autres substrats ou matériaux, une contamination ou une mauvaise préparation de la surface ne relèvent pas de la responsabilité d'Avery Dennison. Veuillez consulter les bulletins d'instructions pour obtenir tous les détails sur les exigences relatives au substrat.

Bulletins d'instructions

Veuillez consulter les bulletins d'instructions qui détaillent la manipulation, le stockage et la transformation appropriés des films rétro réfléchissants, des revêtements, des encres et des rubans de pose Avery Dennison. Les bulletins d'instructions se trouvent dans la section Outils client de notre [site Internet](#). Pour la sérigraphie, les encres recommandées/approuvées sont les encres Coates Z/séries PVC.

Garantie

GARANTIE

Le revêtement rétro réfléchissant pré-imprimé à microprismes haute intensité Avery Dennison WR-6100 (1e(s) « Produit(s) ») est garanti contre tout défaut de matériau et de fabrication pendant un (1) an à compter de la date d'achat (ou la période indiquée dans le document d'information spécifique au produit qui est en vigueur au moment de la livraison, si plus longue). Il est expressément convenu et entendu que la seule obligation d'Avery Dennison et le recours exclusif de l'Acheteur dans le cadre de cette garantie, au titre de toute autre garantie, expresse ou implicite, ou de toute autre manière, seront limités à la réparation ou au remplacement gratuit du produit défectueux à l'usine d'Avery Dennison ou à l'emplacement du produit (au choix d'Avery Dennison), ou dans le cas où le remplacement ou les réparations ne sont pas réalisables d'un point de vue commercial, Avery Dennison émettra en faveur de l'Acheteur un crédit raisonnable en tenant compte du défaut du produit.

CONDITIONS

Cette garantie n'est effective que si toutes les conditions suivantes sont remplies :

la fabrication et/ou la pose doivent avoir lieu dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'achat.

La défaillance doit résulter uniquement d'un défaut de fabrication ou d'une détérioration du Produit due à des causes naturelles au titre de la garantie de performance. Sans limiter la généralité de ce qui précède, aucune garantie n'est accordée pour les défaillances de revêtement dues à une fabrication du dispositif de signalisation, un stockage, une manipulation, une pose, un entretien, une défaillance du substrat du dispositif de signalisation, un acte de vandalisme ou un méfait. Une légère décoloration, des craquelures, un farinage, un soulèvement des bords ou une légère réduction de la brillance ou de la réflectivité ne nuisent pas sensiblement à l'apparence et ne constituent pas une rupture de garantie.

Avery Dennison a publié des bulletins d'instructions concernant le stockage, la manipulation et le nettoyage du Produit, les substrats approuvés et les procédures de pose (collectivement, les « Procédures »). Le Produit doit avoir été traité et posé sur un matériau vierge et propre conformément aux Procédures, celles-ci pouvant être modifiées de temps à autre. Avery Dennison se réserve le droit de rejeter toute réclamation au titre de la garantie lorsque le fabricant ou le poseur ne peut pas prouver ou démontrer de manière satisfaisante que les procédures Avery Dennison ont été utilisées. La date de pose, l'enregistrement de la garantie et les procédures de réclamation établies par Avery Dennison doivent être respectés, et le non-respect de ces procédures rend cette garantie nulle et non avenue. Le Produit de remplacement n'est couvert que par la partie de la garantie non expirée du Produit qu'il remplace. Le Produit doit être correctement stocké et posé pendant la durée de stockage indiquée dans la fiche technique du produit concerné d'Avery Dennison, y compris les fiches techniques de l'adhésif et des autres matériaux.

LIMITES SUPPLÉMENTAIRES

Utilisation non prévue : cette garantie s'applique uniquement au produit utilisé par des transformateurs et poseurs professionnels pour les utilisations finales définies et dans les combinaisons décrites dans les fiches techniques et les bulletins d'instructions Avery Dennison applicables. Pour toute autre utilisation, l'utilisateur est tenu de déterminer l'adéquation du Produit, et de tout risque ou responsabilité associés à cette utilisation ou pose, et l'utilisateur accepte d'indemniser, de défendre et de dégager Avery Dennison de toute responsabilité pour toutes les réclamations, pertes, dommages, jugements, dépenses, y compris les honoraires d'avocat, résultant d'une telle utilisation ou pose. Cette garantie est expressément subordonnée au traitement du Produit par des transformateurs ou poseurs professionnels conformément aux instructions de traitement écrites recommandées par Avery Dennison, et à la pose sur des surfaces correctement préparées, et au nettoyage et à l'entretien conformément aux procédures recommandées par Avery Dennison. Il incombe aux transformateurs, poseurs ou autres utilisateurs d'effectuer des inspections de qualité des matières premières entrantes, d'assurer une préparation appropriée de la surface et de veiller à ce que les

procédures de pose approuvées sont suivies, de conserver les échantillons transformés et de cesser immédiatement d'utiliser tout produit, matériel et/ou produit fini se révélant défectueux (ou raisonnablement susceptible de se révéler défectueux) et d'en informer Avery Dennison et/ou ses mandataires ou distributeurs agréés. **Mauvaise utilisation et force majeure** : Avery Dennison n'a aucune obligation ou responsabilité en vertu de cette garantie en ce qui concerne le produit qui a été altéré, modifié, endommagé, mal utilisé, abusé, victime d'un accident, négligé ou autrement mal géré ou mal traité ou mal posé. Le Produit n'est pas garanti contre une défaillance prématurée causée par des moyens chimiques, environnementaux ou mécaniques tels que, mais sans s'y limiter, le vandalisme, les solutions de nettoyage, les peintures, les solvants, l'humidité, la température, l'équipement de lavage mécanique, les déversements de carburant de moteur, les gaz d'échappement de moteur, la vapeur, les solvants organiques ou autres polluants chimiques déversés, y compris les cendres industrielles et volcaniques. Les dommages causés par le feu, les défaillances structurelles, la foudre, les accidents et autres événements de force majeure ne sont pas couverts par cette garantie. **Produit de tiers** : Avery Dennison n'assume aucune responsabilité pour toute blessure, perte ou tout dommage résultant de l'utilisation d'un produit fabriqué par un tiers. Lorsque le poseur ou le transformateur utilise un produit disponible dans le commerce, fabriqué par un autre fabricant, ou y fait référence, l'utilisateur, le poseur ou le transformateur est tenu de vérifier les mesures de précaution associées à son utilisation et décrites par ce fabricant. Les recours prévus dans le cadre de cette garantie sont exclusifs. En aucun cas, Avery Dennison ne peut être tenu pour responsable de tout dommage direct, indirect, accidentel ou consécutif ou de toute réparation spécifique, prévisible ou non, causé par des défauts de ce produit, que ce dommage survienne ou soit découvert avant ou après le remplacement ou le crédit, et qu'il soit ou non causé par la négligence d'Avery Dennison. En aucun cas, la responsabilité d'Avery Dennison en vertu des présentes ne peut excéder les recours spécifiquement énoncés dans cette garantie. La responsabilité d'Avery Dennison est limitée, au choix d'Avery Dennison, au prix d'achat, au remplacement du produit défectueux et, dans certains cas, lorsqu'Avery Dennison l'autorise, à la réparation et au remplacement du produit défectueux. **CETTE GARANTIE EST ACCORDÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTES LES AUTRES. TOUTES LES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT CONSIDÉRÉES NULLES EN VERTU DES PRÉSENTES. AUCUNE RENONCIATION, ALTÉRATION, AJOUT OU MODIFICATION DES CONDITIONS PRÉCÉDENTES NE PEUT ÊTRE VALIDE À MOINS D'ÊTRE FAIT PAR ÉCRIT ET SIGNÉ MANUELLEMENT PAR UN REPRÉSENTANT D'AVERY DENNISON.**

DÉFINITIONS

Durabilité : signifie que le produit, sur un graphique, panneau ou dispositif de signalisation finis situé à l'extérieur, sous réserve des limites énoncées aux présentes et des fiches techniques et bulletins d'instructions d'Avery Dennison, et posé sur les surfaces recommandées, ne se détériorera pas excessivement, de sorte que l'identification du dispositif de signalisation, du panneau ou du graphique soit rendue inefficace dans des conditions normales depuis la distance de visualisation prévue.

Durabilité extérieure : fondée sur les conditions d'exposition extérieure normales en Europe centrale et en Amérique du Nord centrale et une pose sur les surfaces recommandées. La durée réelle des performances dépend de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, la préparation du substrat, les conditions d'exposition et l'entretien du produit et du graphique, panneau ou dispositif de signalisation finis. Dans le cas où les graphiques, panneaux ou dispositifs de signalisation finis se trouvent dans des zones de températures ou d'humidité élevées, dans des zones polluées industriellement ou dans d'autres zones présentant des particules chargées d'air et/ou à haute altitude, la durabilité extérieure peut être réduite. Veuillez consulter votre représentant Avery Dennison local en ce qui concerne les modifications des garanties fondées sur de telles conditions localisées.

Exposition verticale : signifie que la face du graphique fini est à $\pm 10^\circ$ de la verticale.

Exposition non verticale : signifie que la face du graphique fini est supérieure à 10° de la verticale et supérieure à 5° de l'horizontale. Les films rétro réfléchissants ne sont pas garantis pour cette exposition. Surfaces planes : désigne une surface plane bidimensionnelle sans objets saillants.

Effets des conditions météorologiques : une certaine dégradation des performances du produit au fil du temps est considérée comme une usure normale. Légère décoloration, farinage, soulèvement des bords ou légère réduction de la brillance ou de la réflectivité due à une exposition à l'usure normale et à d'autres intempéries naturelles, à des conditions environnementales ou autres ou à des dommages causés par des tornades, des ouragans, du vent, une accumulation excessive de glace ou des conditions de particules gelées extraordinaires, grêle importante ou autres cas de force majeure, ne constituent pas un manquement à la garantie ou n'engagent aucune responsabilité de la part d'Avery Dennison.

Défauts d'impression, de séchage et d'encre : Les contaminations d'encre, les défaillances ou autres défauts, ou d'autres pannes dues à des conditions ou paramètres d'impression incorrects, y compris, mais sans s'y limiter, un étalonnage des couleurs inapproprié, un profil de couleur ICC incorrect ou une impression incompatible, ne constituent pas une rupture de garantie. Une défaillance du produit causée par une sursaturation de l'encre, un séchage excessif ou insuffisant, une incapacité de l'encre à rendre les couleurs souhaitées sur le produit ou d'autres erreurs de traitement n'est pas garantie.

Adhérence aux surfaces de pose : Cette garantie ne couvre pas le produit si la surface de pose n'est pas correctement préparée ; la garantie ne couvre pas non plus le produit ou les dommages au substrat dans le cas où les couches du substrat se séparent en raison d'une liaison plus faible entre ces couches que la liaison entre le produit et la couche supérieure du substrat, ou des surfaces qui se fissurent, pèlent, dégazent ou sont endommagées sous le produit.

TEST INDÉPENDANT REQUIS Toutes les déclarations, les informations techniques et les recommandations concernant les produits Avery Dennison sont fondées sur des tests et des informations jugés fiables, mais ne constituent en aucun cas une garantie. Tous les produits d'Avery Dennison sont vendus étant entendu que l'Acheteur a déterminé de manière indépendante l'adéquation de ces produits à son utilisation prévue, ou toute autre utilisation.

